

## POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE DE L'INTERNET HAUTE VITESSE DE COGECO

Dernière révision : le 27 juillet 2007

**En utilisant les services Internet haute vitesse fournis par COGECO au Québec, le client accepte d'être lié par les modalités de la présente politique d'utilisation acceptable de COGECO (la « PUA »). Si le client n'accepte pas les modalités de la présente PUA, il devra cesser immédiatement d'utiliser les services Internet haute vitesse et aviser le service à la clientèle de COGECO qu'il y met fin.**

COGECO s'est engagée à faire en sorte que l'utilisation de ses services Internet haute vitesse (les « services ») soit une expérience agréable et satisfaisante. Nos services permettent à nos clients de se brancher à Internet grâce à un réseau de base haute vitesse. Le réseau de COGECO et le nombre d'utilisateurs d'Internet croissent rapidement. Des millions d'utilisateurs accèdent à Internet simultanément. Les clients profitent de l'accès au réseau de COGECO ainsi que d'un système de communication rapide avec les autres utilisateurs d'Internet.

La manière responsable dont COGECO gère constamment son réseau ainsi que les usages appropriés des utilisateurs permettent à chaque utilisateur d'accéder rapidement à ces ressources et de se brancher au World Wide Web à une vitesse extraordinaire. Afin de protéger le réseau et les clients contre l'usage abusif de ces privilèges par d'autres utilisateurs, COGECO a le droit de mettre fin aux services de quiconque contrevient aux modalités de la présente PUA. Tous les utilisateurs des services haute vitesse de COGECO sont par conséquent assujettis aux modalités qui sont énoncées ci-après.

### Utilisation illégale

Les services ne peuvent être utilisés qu'à des fins légales. La transmission, la distribution ou le stockage de matériel en violation d'une loi ou d'un règlement applicable est interdit. Cela comprend le matériel protégé par des droits d'auteur, des marques de commerce, des secrets commerciaux ou d'autres droits de propriété intellectuelle utilisés sans l'autorisation requise et le matériel obscène, diffamatoire ou qui constitue une menace illégale. COGECO n'assume aucune responsabilité à l'égard du matériel transmis, stocké ou accessible d'une autre manière par l'intermédiaire des services. Quiconque utilise les services afin de transmettre ou de stocker des données protégées par des droits d'auteur, sans le consentement du titulaire de ces droits, pourrait commettre une violation des lois canadiennes sur les droits d'auteur et être trouvé criminellement ou civilement responsable. COGECO interdit à quiconque d'utiliser ses services d'une manière contraire à la loi.

### Sécurité

Il incombe à chaque client de s'assurer que les services sont utilisés conformément à la présente PUA. Le client est entièrement responsable de l'usage abusif des services, même si cet usage est le fait d'une autre personne, par exemple un ami, un membre de la famille, un invité, un employé ou un autre client qui a accès à son compte. Il incombe au client de s'assurer que personne n'accède aux services sans autorisation. Le client est entièrement responsable de la sécurité de tout dispositif qu'il choisit de raccorder au réseau COGECO, y compris toutes les données stockées dans ce dispositif. En particulier, COGECO recommande de ne pas permettre le partage de fichiers ou d'imprimantes de quelque type que ce soit.

Les services ne peuvent être utilisés pour violer la sécurité d'un autre utilisateur ou pour tenter d'accéder à l'ordinateur, aux logiciels ou aux données d'une autre personne sans que celle-ci ne le sache et n'y consente par écrit, ni pour tenter de contourner l'authentification de l'utilisateur ou la sécurité de tout hôte, réseau ou compte.

### Les activités interdites comprennent les suivantes :

- accéder à des données sans l'autorisation expresse de leur propriétaire;
- entrer en communication avec un serveur ou un compte dont l'accès n'est pas expressément autorisé au client ou utiliser un tel serveur ou compte;
- mettre à l'épreuve la sécurité d'autres ordinateurs ou réseaux;
- contrefaire toute partie de l'en-tête de paquets TCP/IP ou toute partie des renseignements qui font partie de l'en-tête d'un courriel ou d'un affichage destiné à un groupe de nouvelles;
- faciliter la violation de la présente PUA;
- annoncer, transmettre ou offrir d'une autre manière un logiciel, un programme, un produit ou un service qui est conçu pour violer la présente PUA, ce qui comprend faciliter le pollupostage;
- utiliser ou diffuser des outils conçus pour porter atteinte à la sécurité, tels que des programmes de décryptage de mots de passe, des outils de déplombage, des renifleurs de paquets ou des outils d'exploration de réseaux. Utiliser les services pour recueillir, ou tenter de recueillir des renseignements personnels sur des tierces parties sans qu'elles ne le sachent ou n'y consentent par écrit;
- utiliser les services pour nuire aux services de réseautage informatique ou de télécommunications d'un utilisateur, d'un hôte ou d'un réseau en provoquant le blocage d'un système informatique (refus de service), en inondant un réseau, en congestionnant un service, en s'appropriant ou en abusant des privilèges de l'opérateur et en tentant de faire tomber un hôte en panne; transmettre ou diffuser un renseignement ou un logiciel qui contient un virus ou une caractéristique nuisible; utiliser les services pour violer les règles, les règlements ou les politiques applicables à un réseau, à un serveur, à une base de données informatisées ou à un site Web auquel le client accède ou pour violer la politique d'utilisation acceptable ou les modalités de service d'un autre fournisseur de services Internet.

## Contenu inapproprié

Il se peut qu'il existe sur Internet ou qu'on puisse consulter par l'intermédiaire des services du matériel susceptible de choquer certaines personnes ou de ne pas être conforme aux lois et règlements applicables. COGECO n'assume aucune responsabilité quant au matériel qui existe sur Internet ou qui est accessible par l'intermédiaire des services. Le client doit assumer les risques inhérents au fait d'accéder à du matériel par l'intermédiaire des services et COGECO ne pourra être tenue responsable des réclamations, des pertes, des actions, des dommages ou des poursuites découlant de l'accès à ce matériel ou s'y rapportant. Les adultes pourraient avoir intérêt à recourir à un programme qui restreint l'accès au matériel à caractère ouvertement sexuel sur Internet si les services sont utilisés par des enfants. Les questions ou les plaintes relatives au matériel doivent être adressées au fournisseur de ce matériel.

Le client a l'entière responsabilité de toute information qu'il publie sur le Web ou d'autres services Internet, ce qui comprend le matériel affiché sur son propre espace Web. Le client doit s'assurer que le contenu qui peut être diffusé convient au destinataire. COGECO se réserve le droit de refuser de publier ou de retirer, en totalité ou en partie, tout renseignement ou matériel qui est illégal, choquant, obscène ou diffamatoire ou qui surcharge inutilement le réseau de COGECO, ses services et ses ressources ou qui cause des contraintes inutiles à d'autres utilisateurs.

## Courrier électronique/groupes de nouvelles/service IRC/Messenger

Les services ne peuvent être utilisés pour envoyer sans discernement des messages non sollicités, indésirables, non pertinents ou inappropriés, particulièrement le postage en vrac de publicité commerciale (pollupostage).

### Les autres activités interdites en matière de courrier électronique comprennent les suivantes :

- publier le même message ou des messages dont le contenu est similaire à plus de neuf forums en ligne ou groupes de nouvelles;
- publier des messages à des forums ou à des groupes de nouvelles en ligne en violation des règles de ces forums ou groupes de nouvelles;
- recueillir des réponses à un courriel non sollicité, que celui-ci ait été envoyé ou non par l'intermédiaire du réseau de COGECO;
- envoyer un courriel non sollicité dont COGECO juge, à sa discrétion, qu'il pourrait susciter des plaintes;
- envoyer un courriel présentant une demande de don de charité, une pétition à signer ou du matériel se rapportant à des chaînes de lettres;
- envoyer un courriel non sollicité sans indiquer dans celui-ci un moyen clair et facile de ne plus recevoir de courriels de l'auteur;
- continuer d'envoyer des messages à quiconque a expressément demandé de ne pas recevoir de messages de l'expéditeur;
- envoyer des messages qui perturbent le fonctionnement de l'équipement d'un autre utilisateur Internet, y compris ses logiciels, son matériel ou son affichage ou empêchant d'autres personnes d'avoir accès aux services ou de les utiliser sans problème;
- contrefaire, modifier ou supprimer des en-têtes de courriers électroniques;
- contrefaire ou utiliser l'identité ou l'adresse réseau d'un autre utilisateur pendant des sessions de clavardage ou mystifier les autres participants;
- pratiquer la bombarderie, qui désigne la répétition délibérée d'actions se succédant rapidement afin de remplir de texte les écrans d'autres utilisateurs Internet;
- utiliser des programmes automatisés, tels que les robots ou les clones, lorsque le client ne se trouve pas à son appareil.

En utilisant les serveurs de COGECO, le client consent à ce que celle-ci utilise des filtres pour bloquer les virus et le pollupostage.

COGECO n'est pas responsable du réacheminement des courriels envoyés à un compte qui a été suspendu ou résilié. Ces courriels sont retournés à l'expéditeur, laissés sans réponse, supprimés ou stockés provisoirement, à l'entière discrétion de COGECO.

COGECO se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès à tout groupe de nouvelles Usenet pour quelque motif que ce soit.

## Adresse IP

Toute adresse IP attribuée par COGECO demeure à tout moment la propriété de celle-ci. COGECO attribue de façon dynamique à ses clients des adresses IP qu'elle peut modifier à sa discrétion, à tout moment et sans préavis. COGECO n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des réclamations, des dommages, des pertes ou des frais découlant d'un changement dans l'adressage IP ou se rapportant à celui-ci.

## Bande passante, stockage de données et autres restrictions

Les clients doivent respecter les limites relatives à la bande passante et au stockage de données et les autres restrictions liées à leur plan de service décrites à l'**annexe A** ci-jointe, que COGECO peut modifier, de temps à autre, à son entière discrétion. Si le client dépasse les limites d'utilisation qui sont prescrites à l'**annexe A**, COGECO pourra imposer les frais supplémentaires qui y sont indiqués. Dans le cas d'un client résidentiel, les services résidentiels sont fournis à celui-ci à titre d'utilisateur résidentiel, pour son utilisation personnelle, résidentielle, non commerciale et non professionnelle. Cela signifie que le client ne doit pas utiliser les services dans le cadre d'activités commerciales, notamment aux fins de l'exploitation d'un bureau à domicile, d'une entreprise, de ventes, de télétravail, d'activités de télémarketing (y compris à des fins de sollicitation caritative ou politique ou de sondage) ou d'une autre activité contrevenant ou non conforme à un mode d'utilisation résidentielle normal.

COGECO n'assure pas le soutien d'un service de connexion de réseaux d'entreprise, de télétravail ni de réseaux privés virtuels recourant aux services Internet haute vitesse résidentiels. Il est interdit de raccorder au réseau de COGECO des serveurs Internet situés dans les locaux résidentiels des clients. Le client résidentiel ne peut exécuter de programmes ni faire fonctionner des serveurs qui offrent le service réseau à d'autres personnes. Les programmes interdits comprennent les serveurs de courriels, http, ftp, irc, dhcp et les forums interactifs à utilisateurs multiples.

Les clients de COGECO ne peuvent revendre, partager ou distribuer les services à un tiers d'une autre manière, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit de COGECO.

## Violation de la PUA

Bien qu'elle ne soit pas tenue de surveiller les services ou le réseau, COGECO se réserve le droit de surveiller la bande passante, l'utilisation et le matériel en vue d'exploiter les services, de repérer les violations de la présente PUA et de protéger son réseau et ses clients. COGECO enverra la correspondance qu'elle destine aux clients au sujet de la bande passante, de la violation de la présente PUA ou de la protection du réseau de COGECO à l'adresse électronique principale jointe au compte.

COGECO pourra, à son entière discrétion, à tout moment et sans préavis, prendre les mesures qu'elle juge appropriées si le client dépasse les limites de bande passante prescrites à l'**annexe A** ou pour protéger l'intégrité de son réseau. Ces mesures pourraient comprendre l'imposition des frais supplémentaires indiqués à l'**annexe A** ci-jointe, la suppression provisoire ou permanente du matériel, l'annulation des articles destinés aux groupes de nouvelles, l'interruption de l'accès aux groupes de nouvelles Usenet, le filtrage des transmissions Internet et la suspension, l'interruption, la limitation ou la terminaison immédiate des services. COGECO n'engage aucunement sa responsabilité si elle prend de telles mesures correctives.

COGECO se réserve le droit d'enquêter sur les violations présumées de la présente PUA, notamment de recueillir des renseignements auprès de l'utilisateur ou des utilisateurs en cause et de la partie qui se prétend lésée, s'il y a lieu, et d'examiner le matériel se trouvant sur les serveurs et le réseau de COGECO.

COGECO peut collaborer avec les autorités dans le cadre de l'enquête relative à une infraction présumée à une loi, à un règlement, à une politique d'utilisation acceptable publique ou à une ordonnance d'une autorité ayant juridiction. COGECO pourrait ainsi devoir donner le nom d'utilisateur, l'adresse IP ou d'autres renseignements sur le client si on lui présente des preuves raisonnablement suffisantes indiquant la commission d'une infraction ou un mandat. Au moment où les services prennent fin, COGECO est autorisée à supprimer tout fichier, programme, donnée et message électronique lié au compte du client. COGECO déterminera dans chaque cas, à son entière discrétion, les mesures qu'elle doit prendre pour réagir à une violation ou violation présumée. Les titulaires de compte peuvent également être trouvés criminellement ou civilement responsables en cas de violation de la présente PUA.

Les questions et les remarques concernant la présente PUA, les violations de celle-ci et toute autre question se rapportant à l'utilisation abusive du réseau devraient être acheminées à l'adresse [security@Cogeco.ca](mailto:security@Cogeco.ca).

**ANNEXE A**

**BANDE PASSANTE ET CAPACITÉ DE STOCKAGE DES SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE DE COGECO**

<b>LIMITES DE BANDE PASSANTE</b>	<b>RÉSIDENTIEL</b>	<b>COMMERCIAL</b>
<p>Il existe des limites de téléchargement en amont et en aval combinées exprimées en gigaoctets.</p> <p>Le téléchargement en amont est le trafic provenant de l'ordinateur du client destiné à Internet, notamment les fichiers téléchargés à un site Web ou FTP distant.</p> <p>Le téléchargement en aval est le trafic provenant de l'Internet destiné à l'ordinateur du client, notamment les fichiers téléchargés d'un site Web ou FTP distant.</p> <p>COGECO surveille l'ampleur du trafic à destination et en provenance de tous les modems en vue de repérer les utilisations qui dépassent les limites de bande passante. Si le client dépasse ces limites, il pourrait se voir facturer jusqu'à 1,00 \$ par tranche de 100 mégaoctets excédentaires de trafic en amont et en aval.</p> <p>Pour obtenir des conseils sur la façon de réduire l'utilisation inappropriée de la bande passante, veuillez vous rendre au <a href="http://www.cogeco.ca/fr/res_bandewidth_tips_o.html">http://www.cogeco.ca/fr/res_bandewidth_tips_o.html</a></p>	<p>Forfait Mini : 10 gigaoctets</p> <p>Forfait Standard : 60 gigaoctets</p> <p>Forfait Pro : 100 gigaoctets</p>	<p>Forfait Internet de base Affaires : 20 gigaoctets</p> <p>Forfait Démarrage : 120 gigaoctets</p> <p>Forfait Avantage Plus : 200 gigaoctets</p> <p>Forfait Réseau : illimité</p>
<b>LIMITES DE CAPACITÉ DE STOCKAGE</b>	<b>RÉSIDENTIEL</b>	<b>COMMERCIAL</b>
<p><b>Stockage de sites Web</b></p> <p>Il existe une limite de l'espace de stockage de sites Web sur les serveurs haute vitesse de COGECO.</p>	<p>Forfait Mini : aucune</p> <p>Forfait Standard : 10 mégaoctets par compte courriel</p> <p>Forfait Pro : 10 mégaoctets par compte courriel</p>	<p>Forfait Internet de base Affaires : aucune</p> <p>Forfait Démarrage : aucune</p> <p>Forfait Avantage Plus : 30 mégaoctets</p> <p>Forfait Réseau : 75 mégaoctets</p>
<p><b>Stockage de courriels</b></p> <p>Il existe une limite de stockage de courriels sur les serveurs haute vitesse de COGECO. Il ne s'agit pas d'une limite rigide, étant donné que les courriels dépassant cette limite peuvent toujours être reçus. Si la boîte de courriel du client dépasse cette limite, ce dernier recevra un courriel lui demandant d'éliminer des courriels du serveur lorsqu'il les récupérera. Cette limite est destinée à mieux gérer l'espace de stockage du serveur de courriels.</p>	<p>Forfait Mini : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 5 adresses électroniques</p> <p>Forfait Standard : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 7 adresses électroniques</p> <p>Forfait Pro : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 7 adresses électroniques</p>	<p>Forfait Internet de base Affaires : 100 mégaoctets</p> <p>Forfait Démarrage : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 7 adresses électroniques</p> <p>Forfait Avantage Plus : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 10 adresses électroniques</p>

		<p>Forfait Réseau : 100 mégaoctets par compte de courriel avec une limite maximale de 250 adresses électroniques</p>
<p><b>Envoi des fichiers annexés à des courriels</b></p> <p>Il existe une limite à l'envoi de fichiers annexés à des courriels, qui s'applique aux très gros fichiers. Annexer un gros fichier à un courriel ne constitue pas un protocole approprié de transfert, notamment en raison de l'encodage. Si le client doit envoyer de gros fichiers à d'autres personnes, il lui est fortement recommandé d'utiliser un autre protocole, tel que IRC ou Messenger.</p>	<p>20 mégaoctets</p>	<p>20 mégaoctets</p>